

Association Française d'Ostéopathie

3, rue Ribot

34000 Montpellier

A l'attention de Mr Michel Sala

Sèvres, le 17 septembre 2007

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création de la rubrique "**Ostéopathie**" dans les annuaires PagesJaunes imprimés Edition 2008, en ligne et au 118 008, service de renseignements de PagesJaunes.

PagesJaunes donne la possibilité aux professionnels de figurer en liste de base sous forme d'une inscription gratuite dans ses annuaires ; les professionnels exerçant cette activité peuvent désormais choisir de la faire figurer sous cette nouvelle rubrique.

Grâce au fichier transmis par vos soins, vos adhérents seront prochainement contactés par PagesJaunes pour pouvoir exprimer leur souhait de faire paraître ou non leur inscription gratuite sous la nouvelle rubrique.

Conformément au décret n°2007-435 du 25 mars 2007, les praticiens autorisés à exercer l'ostéopathie doivent justifier du titre d'ostéopathe. C'est pourquoi, il sera demandé à tout professionnel souhaitant figurer sous la rubrique "Ostéopathie" de fournir, dès réception, une photocopie de l'autorisation, définitive ou provisoire, délivrée par sa DRASS, de faire usage du titre d'ostéopathe. Elle devra comporter les nom et prénom, ainsi que les coordonnées du titulaire.

A partir du 30 juillet 2008, il sera demandé aux professionnels la production systématique de la photocopie de l'autorisation définitive qui leur aura été délivrée.

Pour les ostéopathes de votre connaissance qui ne seraient membres d'aucune instance représentative de la profession, PagesJaunes tient à leur disposition le numéro **0 810 10 10 33** (prix d'un appel local), leur permettant de bénéficier de ce même service. Nous vous saurions gré de bien vouloir les en informer.

Je reste à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Claire Delhorbe

Direction du Marketing Client